Commune de

SAINT CYR LES VIGNES

(Département de La Loire)

RESUME NON TECHNIQUE

Arrêté par DCM en 2021

Approuvé par DCM 07.07.2022

APTITUDES AMENAGEMENT

Agence de Roanne : Place des Minimes 42300 Roanne Tél/fax : 04 77 71 28 82

aptitudes.amenagement@orange.fr



Plan Local d'Urbanisme

Sommaire

1.	LES COORDONNEES DE L'AUTORITE COMPETENTE EN MATIERE DE P.L.U	. 2
2.	L'OBJET DE L'ENQUETE	. 2
3.	RESUME NON TECHNIQUE DU PLU	. 3
	3.1 Les principales caractéristiques de la commune	3
	3.2 Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables	7
	3.3 Le projet réglementaire et les évolutions par rapport à l'ancien PLU	24
	3.4 Analyse des incidences du P.L.U sur l'environnement	25
4.	LE BILAN DE LA CONCERTATION	. 28

1. LES COORDONNEES DE L'AUTORITE COMPETENTE EN MATIERE DE P.L.U

Commune de SAINT CYR LES VIGNES Mairie - 1 place du Combattant - 42210 Saint-Cyr-les-Vignes Tel 04 77 28 91 15

> commune.stcyr@orange.fr Horaires d'ouverture de la mairie :

Le lundi : de 09h00 à 12h00 Le mardi : de 14h00 à 17h00 Le jeudi : de 14h00 à 17h00

Le vendredi : de 09h00 à 12h00

Le samedi : de 10h00 à 12h00 (accueil ouvert uniquement les semaines impaires)

2. OBJET DE L'ENQUETE

Révision Allégée du Plan Local d'Urbanisme.

3. RESUME NON TECHNIQUE DU PLU

3.1 Les principales caractéristiques et enjeux de la commune

FICHE D'IDENTITE DE SAINT CYR LES VIGNES

SUPERFICIE:

19.38 km²

POPULATION EN 2017:

1 048 habitants

DENSITE AU KM²:
54 hab/km²

ALTITUDE :

mini. 357 m — maxi. 595 m

REGION:

AUVERGNE-RHONE-ALPES

DEPARTEMENT:

LOIRE

ARRONDISSEMENT:

MONTBRISON

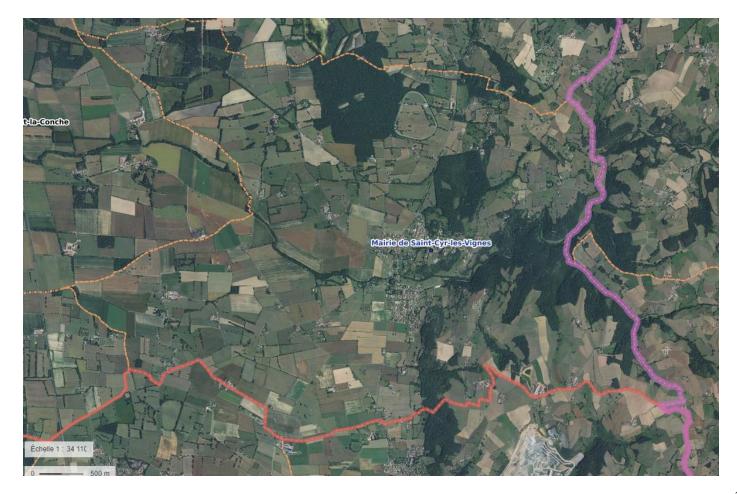
CANTON:

FEURS

COMMUNAUTE DE COMMUNES:

FOREZ EST

SCOT: SUD LOIRE



Objectifs et justifications de la révision allégée

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune a été approuvé en conseil municipal en 2007.

La révision allégée poursuit 3 objectifs simultanés à savoir :

- Les orientations pour l'urbanisation résidentielle, en réévaluant les potentiels constructibles, U et AU, intégrer les zones AUa urbanisée en zone UC.
- Hiérarchiser les zones AU en fonction de leur ouverture à l'urbanisation et supprimer les zones fermées à l'urbanisation,
- La mise à jour du zonage en supprimant les pastillages ou STECAL Ah et Nh nombreux du fait de l'héritage des nombreuses fermes devenues résidences principales ou secondaires de tiers non exploitants agricoles. De ce fait, il est nécessaire de procéder à l'identification des changements de destinations dans les espaces agricoles.
- La mise à jour de la trame verte et bleue avec une prise en compte des aménités et caractéristiques d'un paysage rural et naturel préservé et de grande qualité à la charnière entre le piémont qui domine la plaine et les Monts du Lyonnais et de la numérisation du PLU.
- Créer une zone AUL (loisirs) pour permettre l'aménagement d'un espace de jeux (city parc à proximité du lotissement au lieu-dit « Au Vial »,
- Réactualiser de fait, le zonage, le règlement et les OAP.

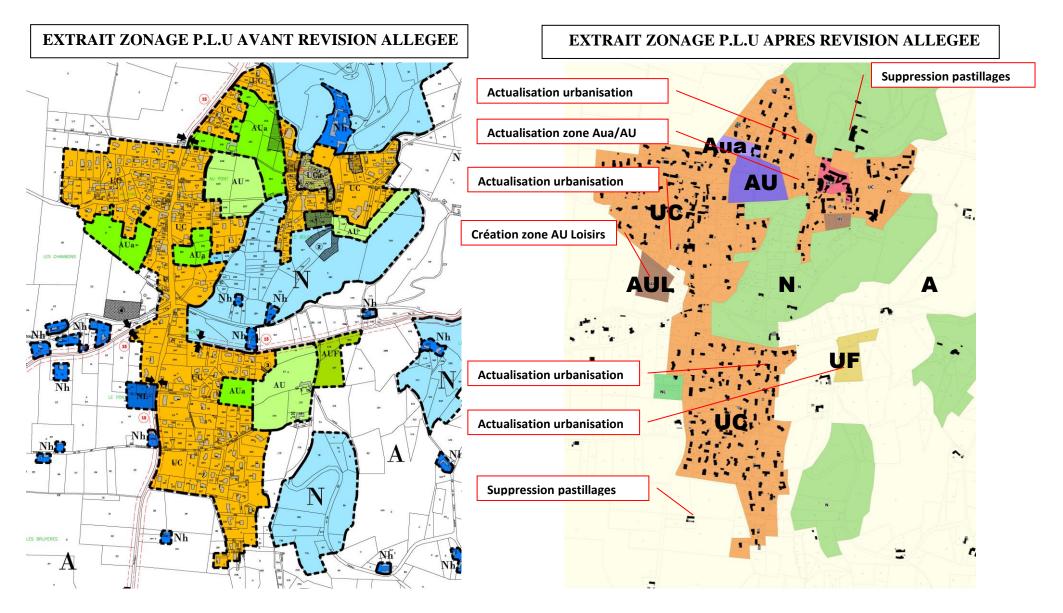
1. Adaptation du PADD

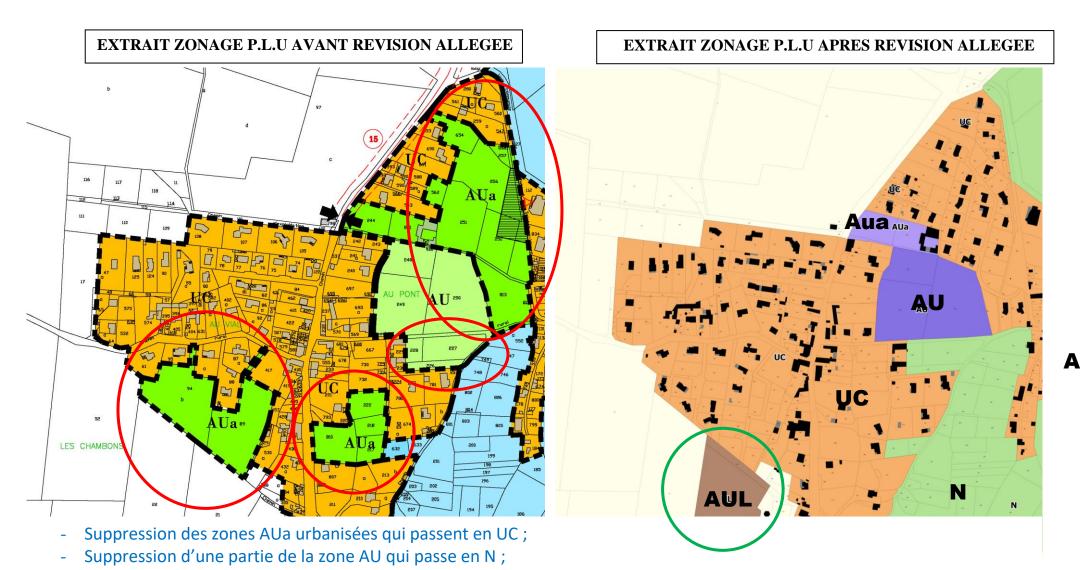
Les défis et orientations du projet d'Aménagement et de Développement Durables ne sont pas remis en cause :

- PRESERVER LES EQUILIBRES ENTRE LES MILIEUX NATURELS, AGRICOLES ET URBANISES
 Limiter et optimiser le développement pavillonnaire dans le secteur compris entre la RD 10 et le bourg correspondant aux coteaux et par conséquent éviter le développement de l'urbanisation dans la partie plaine occupée par l'agriculture
- **ACCOMPAGNER LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE:**
- CONFORTER LES SERVICES ET EQUIPEMENTS A LA POPULATION ET L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS
- FAVORISER LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES
- ARTISANALES, COMMERCIALES ET TOURISTIQUES

Nota: la création d'une zone AUL vise un aménagement à vocation unique d'aire de loisirs de pleine nature (type aire de jeux sans bâtiment) qui ne peut être qualifié d'urbanisation au sens juridique strict d'autant que l'artificialisation des sols est limitée et non irréversible. Il n'y a donc pas d'impact irréversible et donc permanent sur le secteur d'entrée de village et de limite de l'urbanisation Sud et dont la vocation reste à dominante agricole ou naturelle.

2. Modification du zonage

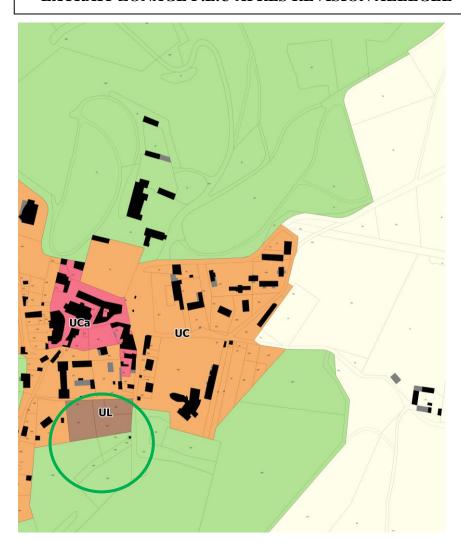




Ajout d'une zone AU Loisirs auparavant classée en A et en emplacement réservé pour réaliser la station d'épuration.

EXTRAIT ZONAGE P.L.U AVANT REVISION ALLEGEE

EXTRAIT ZONAGE P.L.U APRES REVISION ALLEGEE

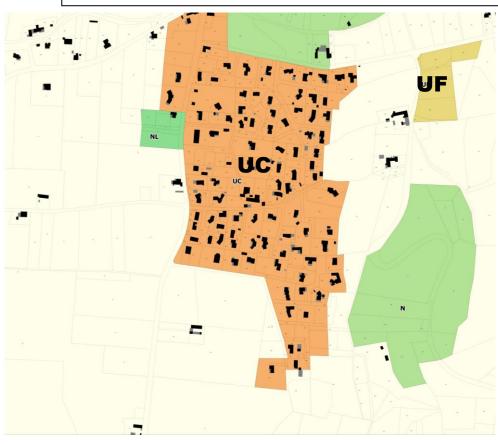


- Suppression de la zone Nh qui passe en N;
- Suppression de la zone AU qui passe en UL et N;
- Ajout d'une zone UL avant classée en AU pour réaliser un parking paysager aux abords du cimetière

EXTRAIT ZONAGE P.L.U AVANT REVISION ALLEGEE

LES BRUYERES b

EXTRAIT ZONAGE P.L.U APRES REVISION ALLEGEE



- Suppression des zones Nh qui passent en A ou N;
- Suppression de la zone AUa qui passe en UC;
- Suppression de la zone AU qui passe en A.

GRILLE D'ANALYSE DES BATIMENTS DONT LE CHANGEMENT DE DESTINATION EST AUTORISE EN ZONE A et N:

Le zonage identifie 15 bâtiments qui pourraient faire l'objet d'un changement de destination en zone A.

LIEU DIT	SECTION/N° PARCELLE(S) Description	EXTRAIT CADASTRE	PHOTOGRAPHIE
1 /Le Pontet	ZC 11 Dépendances accolées en pisé à côté d'une habitation couverture en tuiles mécanique couleur terre cuite brune		
2/ Les Rompets	ZP50 Dépendances accolées en pisé à côté d'une habitation couverture en tuiles mécanique couleur terre cuite brune		
3/ La Croix Blanche	ZN 56 Dépendances accolées en pisé à côté d'une habitation couverture en tuiles mécanique couleur terre cuite brune		

LIEU DIT	SECTION/N° PARCELLE(S)	EXTRAIT CADASTRE	PHOTOGRAPHIE
4 / Les Sermages	Description ZN 46 Dépendance non accolées en pisé à côté d'une habitation couverture en tuiles mécanique couleur terre cuite brune	1.5 3000405	
5 / Les Sermages	ZM 11 Dépendance non accolée en pisé à côté d'une habitation couverture en tuiles mécanique couleur terre cuite brune	UI GARD TAINE	
6/ La Montagne	ZI 55 Dépendance accolée en pisé à côté d'une habitation couverture en tuiles mécanique couleur terre cuite brune		

LIEU DIT	SECTION/N° PARCELLE(S) Description	EXTRAIT CADASTRE	PHOTOGRAPHIE
7/ Les Grandes Haies	B 34 Dépendances accolées à côté d'une habitation couverture en tuiles mécanique couleur terre cuite brune		
8/ Les Granges	ZK 127 Dépendance non accolée à côté d'une habitation couverture en tuiles mécanique couleur terre cuite brune		Ten Centros
9/ Les Granges	ZK 330 Dépendances accolées à côté d'une habitation couverture en tuiles mécanique couleur terre cuite brune		Les Grands

LIEU DIT	SECTION/N° PARCELLE(S) Description	EXTRAIT CADASTRE	PHOTOGRAPHIE
10/ Les Granges	ZK 307 Dépendance accolée à côté d'une habitation couverture en tuiles mécanique couleur terre cuite brune	- Changement de Gestin	
11 / Bourg Route de Virigneux	OD 552 Dépendance non accolée en pierre à côté d'une habitation couverture en tuiles mécanique couleur terre cuite brune	As Not	
12/ Château	OA 833 Dépendances accolées à côté d'un corps bâti de château couverture en tuiles mécanique couleur terre cuite brunie	Chargement de Catal	

LIEU DIT	SECTION/N° PARCELLE(S) Description	EXTRAIT CADASTRE	PHOTOGRAPHIE
13/ Le BRET	ZH 88 Dépendance accolée proche d'une habitation couverture en tuiles mécanique couleur terre cuite brune		
14/ Le FRAIRY	OA 453 Dépendance non accolée en pisé à côté d'une habitation couverture en tuiles mécanique couleur terre cuite brune		
15 / MONTCHAL	ZH 101 Dépendance non accolées à côté d'un corps bâti couverture en tuiles mécanique couleur terre cuite brunie		

N°	PARCELLES	DESCRIPTIONS	CADASTRE	AERIENNE	PHOTOS	ue
16	A19 A20	Mr DE PONCINS Henri Route du Tatier Grange non accolée à I'habitation, couverture en tuiles, murs en pierre, voutes en brique				
17	A19 A20	Mr DE PONCINS Henri Route du Tatier Grange non accolée à I'habitation, couverture en tuiles, murs en pierre, voutes en brique				
18	A19 A20	Mr DE PONCINS Henri Route du Tatier Grange non accolée à I'habitation, couverture en tuiles, murs en pierre, voutes en brique				
19	A19 A20	Mr DE PONCINS Henri Route du Tatier Grange non accolée à l'habitation, couverture en tuiles, murs en pierre, voute				

N°	PARCELLES	DESCRIPTIONS	CADASTRE	AERIENNE	PHOTOS
20	OA42	Mr ACHARD Jean Route du Tatier Dépendance accolée à une habitation, en pisé et couverture en tuiles			
21	A476 OA549	Mr MADAIRE Patrick Chemin de Frary Grange non accolée à l'habitation, couverture en tuiles couleur terre cuite brune			
22	OA646	Mr DUCHENE Benjamin Impasse du Clos Dépendance accolée à l'habitation, en pisé et couverture en tuiles			
23	ZH90	Mr RICHARD Bertrand Route de Valeille Dépendance accolée à I'habitation et couverture en tuiles			

2.1125.2107.207.527.7207.52

Nº	PARCELLES	DESCRIPTIONS	CADASTRE	AERIENNE	PHOTOS
24	ZB32	Mme BOURBON Dominique Chemin du Fenel Grange accolée à l'habitation, en pisé et couverture en tuiles			
25	ZD40	Mr BRUYERE Jean Louis Chemin du Pontet Grange accolée à l'habitation, en pisé et couverture en tuiles			
26	ZC11	Mr D'AUBAREDE Chemin du Pontet Dépendance isolée et couverture en tuiles			
27	ZO57	Mme CHAUMARAT Audrey Chemin du Grand Beal Dépendance accolée à I'habitation et couverture en tuiles			

N°	PARCELLES	DESCRIPTIONS	CADASTRE	AERIENNE	PHOTOS
28	ZO49 ZO62	Mme MOULIN Anna Route de Saint André Dépendance accolée à I'habitation et couverture en tuiles			
29	ZO68	Mr ROSE Jean Yves Impasse de la Liegue Dépendance accolée à l'habitation, en pisé et couverture en tuiles			
30	ZP114	Mr BAK Jean Route de la Liegue Dépendance accolée à l'habitation			
31	ZN32	Mr BELLON Alain Chemin du Surget Dépendance accolée à l'habitation et couverture en tuiles			

N°	PARCELLES	DESCRIPTIONS	CADASTRE	AERIENNE	PHOTOS
32	ZK31	Mr PONCET Gérard Chemin du Ruisseau Dépendance accolée à l'habitation, en pisé et couverture en tuiles			
33	ZK144	Mme BLEIN Edith Route de Belgarde Grange accolée à l'habitation, en pisé et couverture en tuiles		6	
34	ZK162	Mr CARADOT Joachim Chemin des Granges Dépendance non accolée à l'habitation et couverture en tuiles			
35	ZI 48	Mme PONCET Angèle Chemin de la Montagne Dépendance accolée à l'habitation, en pisé et couverture en tuiles			

N°	PARCELLES	DESCRIPTIONS	CADASTRE	AERIENNE	PHOTOS
36	OA520	Mr FAYOLLE Christophe Route deVirigneux Dépendance non accolée à l'habitation et couverture en tuiles couleur terre cuite brune	Le cadastre ne correspond pas à la réalité du terrain, il manque des bâtiments		
37	ZE59	Mme DE VANDIERE DE VITRAC Helene Route de Lyonnes Dépendance non accolée à I'habitation et couverture en tuiles mécanique		0	
38	ZL 74	Mr THIOLLIER Samuel Route de Saint André Dépendance accolée à l'habitation et couverture en tuiles			
39	ZM 51 ZM 18	Mme GIRAUD Céline Chemin des Grandes Varennes Dépendance accolée à I'habitation et couverture en tuiles		The state of the s	

TABLEAU DES SURFACES

ZONAGE	SUPERFICIE		Variation
	PLU approuvé	PLU Révision allégée	
ZONES URBANISEES			
ZONE UC	36.6 ha	43.2 ha	+ 6.6 ha
ZONE UCa	0.8 ha	0.8 ha	/
ZONES UF		1.16ha	+ 1.16 Cf AUF
ZONES AUL		1.46 ha	+ 1.46 ha
		ZONES A URBANISER	
ZONE AUa	6.75ha	5.75 ha	-1 ha
ZONES AU	7.5 ha	2 ha	- 5.5 ha
ZONES AUF	1.16 ha	0 ha	- 1.16 ha
		ZONES AGRICOLES	
ZONE A	1 500 ha	1 516 ha	+16 ha
		ZONES NATURELLES	
ZONE NL	2.4 ha	2.4 ha	/
ZONES Nh	22 ha	0 ha	-22 ha
ZONE N	361 ha	3 65 ha	+4 ha
TOTAL	1938 ha	1 938 ha	

La zone UC est agrandie de 6.6 hza du fait de l'urbanisation depuis 2007, date d'approbation du PLU. La zone AUF à vocation artisanale a été viabilisée et a été classée en UF.

Une zone UL est créée à proximité du cimetière.

Les zones AUa ouvertes à l'urbanisation sont réduites de 1 ha.

Les zones AU fermées à l'urbanisation sont réduites de 5.5 ha.

La zone A est augmentée de 16ha.

La zone N est augmentée de 4ha.

III.3.2 Modification des Orientations d'Aménagement et de Programmation

Les modifications apportées aux OAP (cf document 5. OAP) visent à cadrer l'aménagement de la future zone AUa au projet de lotissement esquissé page 12 de la présente notice. Ces modifications sont synthétisées ci-après. En outre les principes d'aménagement existants dans les OAP et concernant les liaisons douces, le dimensionnement et le traitement des voies internes, les espaces collectifs, le stationnement et la gestion des eaux pluviales sont rendus obligatoires.

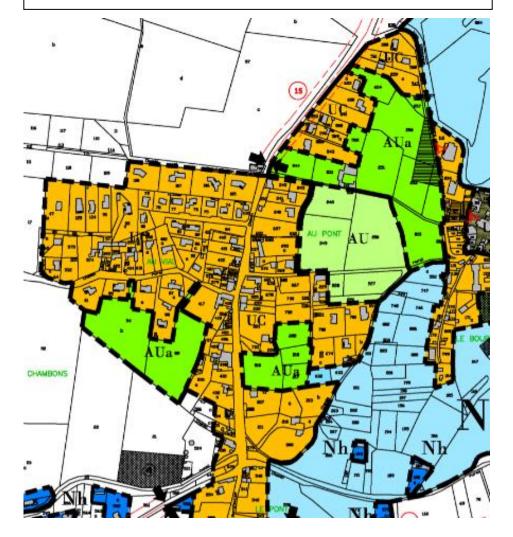
EXTRAIT OAP P.L.U AVANT REVISION ALLEGEE



EXTRAIT OAP P.L.U APRES REVISION ALLEGEE



EXTRAIT OAP P.L.U AVANT REVISION ALLEGEE



EXTRAIT OAP P.L.U APRES REVISION ALLEGEE



III - ANALYSE DES INCIDENCES DU PLU SUR L'ENVIRONNEMENT

Cette révision allégée du PLU ne remet pas en cause l'économie générale du Plan Local d'Urbanisme. Elle ne réduit pas un espace boisé classé, ou une protection édictée en raison de risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels.

Du fait des prescriptions des Orientations d'Aménagement et de Programmation, elle contribuera à promouvoir des aménagements dans un esprit champêtre et non périurbain, d'intégrer des cheminements doux et d'autre part à améliorer les fonctionnalités écologiques et éco-paysagères. Un moindre impact écologique et environnemental est visé.

Elle ne comporte pas non plus de risque de nuisances.

Cette adaptation du PLU ne remet pas en cause des objectifs du PADD du PLU approuvé en 2007et notamment les orientations majeures :

- ⇒ PRESERVER LES EQUILIBRES ENTRE LES MILIEUX NATURELS, AGRICOLES ET URBANISES

 Limiter et optimiser le développement pavillonnaire dans le secteur compris entre la RD 10 et le bourg correspondant aux coteaux et par conséquent éviter le développement de l'urbanisation dans la partie plaine occupée par l'agriculture
- ⇒ ACCOMPAGNER LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE :
- ⇒ CONFORTER LES SERVICES ET EQUIPEMENTS A LA POPULATION ET L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS
- FAVORISER LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ARTISANALES, COMMERCIALES ET TOURISTIQUES

4. LE BILAN DE LA CONCERTATION

La commune de SAINT CYR LES VIGNES soucieuse d'informer sa population et de prendre en compte les remarques pouvant enrichir son projet de PLU a mis en œuvre les mesures suivantes pour organiser la concertation :

- > Ouverture d'un registre en mairie
- > Parution de l'état d'avancement de l'élaboration du P.L.U. dans le bulletin municipal ou articles de presse :
 - Article de presse
 - bulletin municipal
 - informations portées sur le compte rendu du conseil municipal chaque fois que le sujet a été évoqué

Les remarques formulées dans le cadre de la concertation n'ont pas remis en cause la forme de cette concertation ou les divers documents mis à disposition du public.

Les remarques et propositions sur le fond du dossier, bien que peu nombreuses, ne remettent pas en cause les choix retenus pour le projet communal. Elles sont au contraire constructives et viennent enrichir l'élaboration du PLU.

Au vu de ces remarques et des éléments de réponse qui ont pu être apportés, le Conseil Municipal considère que ce bilan de la concertation est globalement positif.